



Rubrique: Travail

Sous-rubrique: Permis octroyé concernant la durée du travail

Date de publication: SHAB - 12.07.2019

Numéro de publication: AB02-0000003163

Cantons: AG, AR, BE, BL, BS, FR, GE, GL, GR, JU, LU, NE, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG, TI, UR, VD, VS, ZG, ZH

Entité de publication:

Staatssekretariat für Wirtschaft SECO - Arbeitszeitbewilligungen, Holzikofenweg 36, 3007 Bern

Permis octroyé concernant la durée du travail Livit FM Services AG

Livit FM Services AG

CHE-114.072.294

Altstetterstrasse 124

8048 Zürich

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)

art. 14 et 15 de l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1)

No de référence: 19-004335

N° d'établissement: 71923338

Pan d'entreprise: Technique du bâtiment : dépannage et intervention d'urgence pour les clients dans toute la Suisse

Motif: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques (art. 28, al. 1 OLT 1)

Personnel: 98 H

Validité: 01.06.2019 – 31.05.2022

Complément à l'autorisation: Renouvellement

Autorisation pour: AG, AR, BE, BL, BS, FR, GE, GL, GR, JU, LU, NE, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG, TI, UR, VD, VS, ZG, ZH

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (tél. 058 462 29 48).